

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 30 SEPTEMBRE 2009 à 20 heures 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

L'an deux mille neuf et le **mercredi 30 septembre à 20 heures**
le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence du Maire, **Monsieur RODET Georges**

Date de la convocation : **22 septembre 2009**

Date d'affichage : **22 septembre 2009**

Présents : Georges RODET – Jean-François NALLET – Dominique COLIN – Isabelle CORSAIN –
Patrick BAVOUX - Elodie LELARDOUX - Gilles DONGUY - Elie BERARD – Jean-François POUPON-
Eric GUILLERMIN - Françoise BILLOUD - Bruno GAILLARD et Jean-Claude GONOD

Absents excusés : Michèle DANANCIER et Robert SEVE

Pouvoir : Michèle DANANCIER donne pouvoir à Elie BERARD
Robert SEVE donne pouvoir à Jean-François POUPON

Secrétaire : Jean-François NALLET

Le compte rendu de la réunion du 24 juillet 2009 est approuvé à l'unanimité.

PLAN LOCAL D'URBANISME : CHOIX DE L'URBANISTE

Suite à la consultation de neuf cabinets conseils afin d'accompagner la municipalité dans la démarche de révision du PLU suivant les critères retenus au cahier des charges, deux ont répondu. Le Conseil municipal décide de ne prendre aucune décision par manque d'éléments et décide que la commission urbanisme rencontre ces deux cabinets afin de détailler les offres.

Il est noté que la Commune a obtenu une subvention de 6 485 € au titre de la Préfecture et qu'il est possible d'obtenir également une autre subvention au Conseil Général. Un courrier sera fait dans les jours prochains pour sollicitation de celle-ci.

BATIMENT PROVISOIRE POUR LA 4^{ème} CLASSE

Suite à la visite du bâtiment provisoire, Isabelle CORSAIN indique que la livraison a eu lieu le mercredi 16 septembre, l'électricien est intervenu le même jour, et le déménagement du mobilier s'est fait avec l'aide des parents le vendredi 18 septembre. La classe fonctionne depuis le lundi 21 septembre.

Il reste quelques points à terminer : descendre les patères, escalier, jupe, installation d'un interrupteur à l'entrée...

PROJET ECOLE : POINT SUR L'ESQUISSE

Le maire-adjoint, Dominique COLIN fait part à l'assemblée des principes de l'esquisse de la future école et des observations des membres du comité de projet du 14 septembre dernier. L'architecte Jean François WOLFF a bien pris en compte les remarques et produira une nouvelle esquisse qui sera présentée lors de la prochaine réunion du comité aura lieu le 23 octobre.

PROJET D'ÉQUIPEMENT MULTISPORTS : VALIDATION PROGRAMME

1°) Compte rendu de la commission affaires scolaires / terrain multisports du 23 septembre 2009.

Gilles DONGUY présente le compte rendu de la commission et précise le cahier des charges pour faire une consultation :

- ✓ Choix des dimensions : 12 X 22 m ou 14 x 29 m,
- ✓ 8 sports de base à l'intérieur du stade : Foot –Basket –Hand – Hockey –Volley –Badminton –Tennis-ballon –Tennis,
- ✓ Options extérieures : 2 pistes de course et 1 panneau de basket (côté Est),
- ✓ Implantation : Nord –Ouest de la salle des fêtes, aucun éclairage et prévoir accès handicapés,
- ✓ Fournisseurs à contacter : Sté KOMPAN - Mr JOURNOUD et AGORESPACE – Mr PERRAUD,
- ✓ Budget : Envisagé : 80 000 euros bruts (terrassment + équipement)
- ✓ Piquetage sur le terrain : Samedi 3 octobre au matin.

2°) Délibération : demandes subventions au titre des équipements sportifs et de la caisse familiales.

Monsieur Dominique Colin, Maire-Adjoint explique que la commune de Béný a engagé un programme de travaux en matière d'équipements sportifs avec la réfection de l'auvent nord des vestiaires du stade dont le montant estimatif des travaux est de 29 417.83 € HT et la réalisation d'un équipement multisports pour un montant estimatif de à 82 291.85 € HT (Terrassement : 34 180.00 € + 56 033.00 € équipement). Il précise que le Conseil général de l'Ain soutient les communes dans la réalisation de ces équipements.

Les droits de tirages actuels de la commune de Béný étant insuffisants, monsieur le Maire fait part de la possibilité de demander de pouvoir bénéficier d'une partie des droits de tirage de 50 000 € en matière d'équipements sportifs auprès des communes de PIRAJOUX et VILLEMOTIER pour la réalisation de ces projets.

Entendu l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE à l'unanimité de solliciter Pirajoux et Villemotier pour utiliser leurs droits de tirages en matière d'équipements sportifs pour un montant de 50 000 € pour la réalisation de ces deux équipements.

DECIDE de retenir pour les demandes de subventions les devis suivants de l'entreprise :

- AGORESPACE (équipement) pour un montant de 56 033.00 € HT,
- PIQUAND (terrassment) pour un montant de 26 258.85 € H.T,

SOLLICITE une subvention départementale au titre des équipements sportifs sur un montant de 82 291.85 € H.T,

SOLLICITE également une subvention auprès de la caisse familiales de l'ain.

PROJET DE PLANTATION DES HAIES

La commune avait, lors du conseil municipal de mai 2009 accepté à l'unanimité de présenté un dossier de candidature à l'appel à projet régional au titre du programme de « conservation et mise en valeur du patrimoine naturel – programme de plantation de haies bocagères ». Le dossier de la commune visant la plantation de 5 kilomètres de haies sur un montant de 56 198.25 € HT a été accepté par la préfecture de région pour un taux de subvention de 80%.

Les travaux de préparation du sol préparatoires à la plantation devront s'effectuer à l'automne. La fin des travaux est prévue pour mars 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'engager les travaux correspondants au dossier de candidature avec l'entreprise MIN²espace vert,

ENGAGE le Maire ou un des adjoints à organiser une réunion avec les propriétaires, exploitants ayant contracté des conventions avec la commune pour les informer sur l'organisation des travaux.

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE VOIRIES, ESPACES PUBLICS DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS.

Patrick BAVOUX, Maire Adjoint rappelle la délibération du 04 mai 2009 relative au plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics et le diagnostic d'accessibilité pour les bâtiments communaux recevant du public.

Il explique que pour rechercher et désigner un bureau d'études spécialisé dans la réalisation de ce projet, les communes du Canton de Coligny, à l'exception de Beaupont, auraient avantage à recourir à un groupement de commandes pour permettre :

1. de réaliser des économies d'échelle,
2. de favoriser une mise en concurrence la plus ouverte possible
3. d'optimiser la phase de passation des marchés et de sélection des bureaux d'études.

Pour cela, une convention constitutive entre l'ensemble des communes, à l'exception de Beaupont, doit être mise en place afin de définir les modalités de fonctionnement et désigner un coordonnateur qui sera chargé d'organiser la procédure de passation du marché aboutissant au choix d'un prestataire pour l'ensemble des membres du groupement. Ce dernier signera et notifiera le marché. Chaque membre assurera l'exécution et le règlement de sa commande.

Le Maire-Adjoint donne lecture du projet de convention constitutive du groupement et propose que la commune de Pirajoux soit désignée comme coordonnateur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes pour choisir un prestataire chargé d'élaborer le plan de mise en accessibilité voiries et espaces publics et le diagnostic accessibilité des bâtiments publics,

ACCEPTE que la commune de Pirajoux soit désignée comme coordonnateur dudit groupement,

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer la convention constitutive du groupement ainsi que toutes les pièces relative à cette affaire et à son règlement.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS – ANNEE 2008 -

En application de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 paru au journal officiel le 14 mai 2000, le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2008, établi par la communauté de communes du canton de Coligny.

Le conseil communautaire en a pris connaissance lors de sa séance du 09 juillet 2009.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE et ACCEPTE ce rapport annuel de l'année 2008.

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU BRESSE REVERMONT – ANNEE 2008 -

Jean-François POUPON, délégué du syndicat intercommunal de distribution d'eau Bresse Revermont

- présente au conseil municipal le rapport annuel établi par le syndicat intercommunal de distribution d'eau bresse revermont pour l'exercice 2008,
- précise que ce rapport doit être soumis au conseil municipal avant le 31 décembre 2009,
- indique que le comité syndical en a pris connaissance lors de sa séance du 29 juin 2009.

Après avoir ouï l'exposé du délégué, du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

PREND connaissance du rapport annuel de l'année 2008 établi par le syndicat intercommunal de distribution d'eau bresse revermont,

APPROUVE et ACCEPTE ce rapport annuel de l'année 2008.

PRECISE que ce rapport est à la disposition du public.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE L'AIN

1°) Délibération : Rapport annuel année 2008 : En application de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, chaque syndicat, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants doit adresser chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du syndicat, accompagné du compte administratif. Le rapport d'activités de l'année 2008 doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Après avoir ouï l'exposé du délégué, Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

PREND connaissance du rapport d'activités de l'année 2008 établi par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain

APPROUVE et ACCEPTE ce rapport annuel de l'année 2008.

2°) Fibre Optique : Le Conseil Municipal décide de faire un courrier au syndicat d'électricité afin de connaître le calendrier de déploiement de la fibre optique sur la commune.

ÉQUIPEMENT POMPIERS : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDIS

Le Maire :

- ✓ rappelle la délibération du 4 mai 2009 pour l'équipement du centre de première intervention de BENY faite par le chef de corps pour l'année 2009 : 3 vestes feu textile, 8 tenues F1, 10 paires de gants d'intervention, et 6 ceinturons,
- ✓ Indique que la commande a été modifiée et que, de ce fait, il est nécessaire de refaire la délibération afin d'obtenir une subvention auprès du SDIS,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ANNULE la délibération du 04 mai 2009,

ACCEPTE la nouvelle proposition du chef de corps, à savoir :

- 4 vestes feu textile,
- 7 pantalons F1,
- 6 vestes F1
- 10 paires de gants d'intervention,

SOLLICITE du SDIS une subvention au titre de l'année 2009.

TRAVAUX SUR LE PONT DE MARMONT ET VOIRIE

PONT DE MARMONT : Les travaux du pont de Marmont sont presque terminés, il reste à finir le tablier. La réfection de ce dernier va nécessiter une modification temporaire du parcours pour le ramassage scolaire, un arrêté a été pris.

VOIRIE : Les travaux d'enrobé sont terminés. Il reste quelques émulsions à effectuer à certains endroits.

Pour la fin de l'année, il restera à finir le fauchage, les fossés et des travaux d'élagage.

DENOMINATION DES VOIES : Patrick BAVOUX, responsable de la voirie informe qu'il y a 31 kilomètres de voies revêtues sur la commune qui représentent 32 voies environ 290 foyers. Le conseil municipal décide de définir la dénomination des voies pour l'ensemble de la commune avec une numérotation métrique, et accepte l'intégration de deux personnes extérieures au conseil municipal pour faire partie de la commission (Messieurs CHAUSSAT Gabriel et BASSET Pierre).

La question de la dénomination des voies non revêtues est soumise à la réflexion.

Il indique également que le budget prévisionnel est évalué à 10 000 € minimum.

TRAVAUX DE L'AUVENT NORD DU STADE

Isabelle CORSAIN, Maire Adjointe responsable des bâtiments informe de la réunion de chantier du 16 septembre destinée à lancer les travaux.

Les travaux débuteront le 26 octobre 2009 pour une durée de trois semaines environ.

INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES DE MR POMATHIOD Alain, CHEF DE POSTE -TRESORIER, RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire :

- ✓ expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.313 du 02/03/1982 et du décret 82.979 du 19/11/1982, un arrêté interministériel en date du 16/09/1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.
- ✓ indique en outre que cette indemnité, qui prend pour base les dépenses budgétaires des sections de fonctionnements et d'investissement constatés au titre des trois dernières années, sera révisable chaque année.
- ✓ souligne que les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable effectivement fournies par le receveur ont un caractère facultatif et qu'elles justifient l'allocation de cette indemnité.
- ✓ précise enfin que suite au départ de Monsieur DAUBORD Michel, remplacé à compter du 1^{er} juillet 2009 par Monsieur Alain POMATHIOD, il convient de délibérer sur le versement de cette indemnité à compter de cette date, ainsi que sur le versement de l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

CONSIDERANT que les prestations de conseil et d'assistance effectuées par Monsieur Alain POMATHIOD en matière budgétaire, économique, financière et comptable, ont un caractère facultatif.

DECIDE d'attribuer à Monsieur Alain POMATHIOD, à compter du 1^{er} juillet 2009 :

- l'indemnité de conseil au taux de 100 %,
- l'indemnité de confection des documents budgétaires.

CONVENTION DE SERVICE POUR LA CONSULTATION D'INFORMATIONS DE LA BASE ALLOCATAIRE DE LA CAF DE L'AIN

Jean-François Nallet, Maire Adjoint donne lecture du projet de convention citée en objet. Le but est de développer et faciliter l'accès à l'information individualisée concernant les bénéficiaires de prestations familiales. La caisse d'allocations familiales propose à la commune la capacité de consulter certaines données de la base allocataire, par l'intermédiaire d'internet, en utilisant un accès sécurisé spécifiquement prévu pour cela.

Où l'exposé du Maire adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE ET AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer la convention de service pour la consultation d'informations de la base allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales ou de la Mutualité Sociale Agricole.

PRECISE que la présente convention prend effet pour une période d'un an à compter de la sa signature et qu'au-delà de cette première période, elle pourra être reconduite tacitement par périodes de 12 mois. Toutefois, la dénonciation de la présente convention pourra être faite à chaque échéance annuelle moyennant un préavis de deux mois.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE A COMPTER DU 1^{ER} NOVEMBRE 2009.

Le Maire indique qu'il doit recevoir l'ensemble du personnel pour faire le point des heures et la décision sera prise lors du prochain conseil.

L.G.V.

Le Maire donne un compte rendu des évènements depuis le dernier conseil :

- RDV du 15 septembre à Paris accompagné de l'association Bény Environnement : entrevue avec un conseiller technique de Mr BORLOO, ministère de l'économie, de l'Énergie, du Développement durable avec Mr GAUTHIER, conseiller intermodalité et transports terrestres. Monsieur le Député BRETON Xavier a également participé à cet entretien.
- Le SCOT a fait analyser les fuseaux présentés par R.F.F,
- Informe que la Commune de VIRIAT est intéressée par le fuseau G
- L'association Bény Environnement organise une réunion publique le 28 octobre à la salle Garavand.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de faire un courrier au Président de la Communauté de Communes du Canton de Coligny, aux membres du bureau et au Président du SCOT, à Monsieur BANLIN (chef de mission LGV) pour leur notifier que la commune souhaite que le fuseau G soit privilégié.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

ORGANOM : Le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité 2008, le rôle et la mission de cet organisme. Il indique que la contribution (réglée par la communauté de communes du canton de Coligny) s'élève à 2 € par habitant. Il présente le projet OVADE : implantation d'une usine de méthanisation qui permettrait de traiter 70% des déchets collectés au titre des ordures ménagères.

Pour information : porte ouverte le 28/11 au centre de traitement et d'enfouissement sur le site de la Tienne à Viriat

Ecole numérique : Par courrier en date du 17/09, la commune est informée qu'elle a été retenue pour l'attribution de la subvention du ministère de l'Éducation Nationale, mais pas au titre de la première tranche. Le versement des tranches 2 et 3 permettra de bénéficier de cette subvention pour informatiser l'école.

Après discussion, le conseil décide d'acquérir un ordinateur portable et d'une imprimante dédiée pour un enfant atteint de dyspraxie en classe de cours élémentaire.

Syndicat mixte Bresse Revermont Val de Saône : Le conseil communautaire a décidé de se mobiliser sur une action du CDRA Bresse Revermont Val de Saône concernant une future opération programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH). Une prochaine réunion du conseil municipal sera mise à profit pour définir les secteurs de la commune concernés par l'octroi de subventions pour les particuliers en matière de réfection de toitures et façades.

Avis de naissance : Julia RABOURDIN (3 septembre) domiciliée aux Jacquets.

Nouvelle entreprise : SARL BRF HYPRO aux Jacquets

Personnel : Le Maire informe qu'un jeune de la Commune a réalisé 3 jours de travail d'intérêt général. Il a donné entière satisfaction. Le Maire propose de confier à ce jeune quelques heures de travail pendant le remplacement de congé maladie de Jean Philèbre afin d'aider François dans certaines tâches. Le Conseil donne son accord.

Repas CCAS : Le 12 septembre 2009, 56 convives se sont retrouvés à la Salle Garavand pour le traditionnel repas offert par le CCAS de la commune. Le repas a été préparé par le restaurant « La Mère Moissonnier ». L'après midi s'est déroulé en chanson et en musique grâce à la joyeuse troupe du Bien Allé de Lingeat. Accordéon, guitare, cornemuse... ont rythmé les chants repris en chœur par l'ensemble des convives.

FNACA : Compte rendu du comité du 25 septembre. Bilan 2008 : les 50 ans de la FNACA. Le Maire a proposé au comité de faire une réflexion sur le devoir de mémoire dans les écoles.

Eglise : Pour la journée du patrimoine, le Père Luc Ledroit a assuré une présentation des 28 vitraux de l'Eglise. Il a demandé un congé sabbatique d'un an afin de faire une marche jusqu'en Palestine. A son retour, il sera affecté à une autre Paroisse (décision de l'Évêque).

Un artisan de Salavre a proposé de restaurer les grilles de la table de communion. La commune prendra à sa charge la fourniture du fer nécessaire.

Collège Victoire DAUBIS de BOURG : Courrier de demande de subvention pour un enfant de BENY scolarisé. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

Pôle Petite Enfance de la Communauté de Communes à Bénvy : Les travaux de construction avancent à un rythme très soutenu, la livraison du bâtiment étant prévue pour fin octobre. Le calendrier est donc respecté grâce à l'engagement de toutes les équipes et l'ouverture aura bien lieu le 4 janvier 2010.

Les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants doivent contacter rapidement la Directrice, Isabelle BADOUX à la Communauté de Communes. Il reste environ 18 places disponibles.

Logiciel facturation garderie – cantine : Le Conseil Municipal accepte le principe de l'acquisition d'un logiciel de gestion-facturation.